A.S.B.L. FEDERATION ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE
AILE FRANCOPHONE
PROVINCE DE LUXEMBOURG

*** Assemblée générale de clôture des comptes ***

Le contrat ci-dessous reprend les différentes conditions retenues pour l'organisation de l'assemblée générale de clôture des comptes 20
Cette journée aura lieu le septembre 20 .
Il sera organisé à ,
Le club de (LX) est responsable de l'organisation.

Le présent contrat est établi entre:

- d'une part, la Fédération Royale Belge de Tennis de Table, Province de Luxembourg, représentée par son Trésorier, Monsieur JEANFILS Daniel, Domicilié 54, rue de Lahaut à 6950 Nassogne
- et d'autre part, le club de (Lx)
  représenté par son secrétaire / Président,

- CONDITIONS D'ORGANISATION –

L'assemblée générale se déroulera en soirée (de 19h30 à 03h00).

Le club organisateur devra :

- Prévoir une salle (minimum 100 places assises) avec un podium pour le CP (tables + chaises)
- Prévoir une alimentation électrique avec minimum 4 prises près des tables du CP.
- Prévoir une sonorisation pour le CP avec deux micros (dont au moins un portable).
- Prévenir la SABAM et la rémunération équitable si nécessaire.
- Accepter les conditions du présent contrat

En ce qui concerne les recettes et dépenses :

- Toutes les dépenses et recettes sont prisent en charge par le club organisateur
- Le prix maximum des boissons normales sera fixé à 1,7€
- Une ou deux tournées générales seront payées par le CP.

Pour le club organisateur,	Pour la F.R.B.T.T.
Fait à	Fait à
Le	Le